

Réf. : SCBD/ITS/EB/MC/64356

7 juillet 2008

NOTIFICATION

Atelier régional de renforcement des capacités pour les pays de l'Afrique centrale sur les Stratégies et les plans d'action nationaux sur la biodiversité

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer qu'un atelier régional de renforcement des capacités destiné aux pays de l'Afrique centrale sur les Stratégies et les plans d'action nationaux sur la biodiversité (SPANB), et l'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles et intersectorielles, se tiendra à **Limbé, Cameroun, du 22 au 25 septembre 2008**.

Cet atelier est organisé par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique en collaboration avec le gouvernement du Cameroun et avec le support technique et financier de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC). Il fait partie d'une série d'ateliers régionaux et sous-régionaux organisés au cours de l'année 2008, en réponse au paragraphe 6 de la décision VIII/8, dans lequel la Conférence des Parties recommande l'organisation de tels ateliers pour qu'une discussion s'engage entre les pays d'une même région sur les expériences nationales en matière de mise en œuvre des SPANB, et sur l'intégration des enjeux liés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans les politiques et stratégies sectorielles et intersectorielles engagées aux échelons nationaux et régional. L'importance de ces ateliers a été réitérée au cours de la seconde réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de la mise en œuvre de la Convention (WGRI 2) qui s'est tenue en juillet 2007 à Paris, et par la décision IX/8 (paragraphe 17) adoptée par la neuvième Conférence des Parties qui s'est tenue en mai 2008 à Bonn.

L'objectif de ces ateliers est de renforcer les capacités nationales pour l'élaboration, la mise en œuvre, la révision et la mise à jour des SPANB. Ils ont aussi pour finalité une meilleure intégration des enjeux liés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans les secteurs concernés grâce à l'échange d'expériences et la formation aux différents outils et mécanismes pertinents. Enfin, ils donneront l'opportunité aux pays Parties d'identifier les manières et les moyens pour surpasser les défis liés à la mise en œuvre des SPANB et renseigneront également la revue en cours sur la mise en œuvre des objectifs 2 et 3 du Plan

Aux Points Focaux Nationaux des Pays d'Afrique Centrale



ONE NATURE · ONE WORLD · OUR FUTURE
COP 9 MOP 4 Bonn Germany 2008

stratégique de la Convention. Vous trouverez plus d'information sur ces ateliers sur le site web de la Convention à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/nbsap/workshops.shtml> .

Par conséquent, j'ai le plaisir de vous inviter à nous faire parvenir, **avant le 15 août 2008**, les noms et coordonnées de deux représentants de votre gouvernement qui participeront à cet atelier. Veuillez noter que cet atelier se tiendra en français.

Lors de l'étude des nominations, il est demandé aux Parties de noter que l'un des deux représentants devra être celui en charge de la mise en œuvre de la Stratégie et des plans d'actions sur la biodiversité au niveau national. Cette personne devra être en mesure de préparer et de présenter un rapport sur le développement, l'état d'avancement et la mise à jour de cette stratégie ainsi que sur l'intégration des enjeux liés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans les politiques sectorielles et intersectorielles de son pays (en utilisant, par exemple, les lignes directrices annexées à la décision VIII/8). A l'issue de l'atelier, cette personne devra également être capable de mettre concrètement en pratique les éléments qui lui seront apportés au cours de cette formation et d'appuyer durablement la mise en œuvre de la Stratégie au niveau national. La seconde personne devra, quant à elle, être issue d'un ministère sectoriel autre que celui de l'environnement, d'une institution nationale, d'une organisation non gouvernementale ou du secteur privé et être en mesure d'apporter une expérience significative sur l'intégration de la biodiversité dans un ou plusieurs secteurs de développement du pays concerné.

A titre d'information, la COMIFAC a généreusement offert de couvrir une partie des frais d'organisation de cet atelier et notamment les frais de voyage et les *per diem* des différents participants.

La nomination des deux représentants devra donner lieu à une lettre officielle à l'attention de M. le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique envoyée par fax au +1 (514) 288-6588 ou scannée et attachée à un email adressé à : secretariat@cbd.int.

Dans cette attente et en vous remerciant par avance pour votre collaboration, je vous prie d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Ahmed Djoghlaïf
Secrétaire Exécutif